

Division des Personnels  
Administratifs, Techniques,  
Et d'Encadrement,  
(DPATE)  
Bureau de l'Encadrement  
n° 169  
Affaire suivie par :  
Ryan JEAN-MARIE  
Tél : 05 94 27 19 97  
Mél : [dpa@ac-guyane.fr](mailto:dpa@ac-guyane.fr)

Cayenne, le 30/03/2026

Route de Baduel BP6011  
97306 Cayenne Cedex

**Publics concernés :** *Les Directrices et Directeurs adjoint(e)s Chargé(e)s de SEGPA (DACS), les candidats retenus sur la liste d'aptitude*

**Objet :** *Mobilité des directrices et directeurs adjoint(e)s Chargé (e) s de SEGPA – campagne 2026*

**Entrée en vigueur :** *1<sup>er</sup> Avril 2026*

**Référencement :** *site académique- rubrique personnels – circulaire- Personnels d'Encadrement*

Annexe 1 : Formulaire de demande de mutation

Annexe 2 : Liste des postes vacants

Le Recteur de la Région académique de Guyane,  
Recteur de l'académie de Guyane  
Chancelier des Universités,  
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

**Vu** le décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié ;

**Vu** la circulaire ministérielle n°81-497 du 2 décembre 1981 modifiée ;

**Vu** le décret n° 2020-1030 du 11 août 2020 modifié relatif aux personnels de direction d'établissement, d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

## 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les directeurs adjoints de SEGPA qui postulent au mouvement intra-académique doivent avoir exercé au moins trois ans sur le poste qu'ils occupent au terme de l'année scolaire 2025-2026. Dans le cas contraire, le Recteur se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande de mutation.

Peuvent donc participer au mouvement intra-académique :

- Les directeurs adjoints chargés de SEGPA titulaires d'un poste à titre définitif.
- Les candidats qui sollicitent leur inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA.

## 2. Vœux hors-académie

Par ailleurs, les directeurs adjoints chargés de SEGPA peuvent formuler des vœux pour une autre académie. Dans cette hypothèse, les intéressés sont invités à prendre contact avec les rectorats des académies sollicitées pour s'assurer des dates de dépôt des demandes, celles-ci étant différentes d'une académie à l'autre.

Le dossier de candidature accompagné de la fiche de synthèse informatique et tout autre document justifiant d'une fonction de direction spécialisée dans un autre organisme ou autre administration, est à envoyer **au plus tard le Vendredi 24 Avril 2026** à la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement ou par courriel à l'adresse suivante : [dpa@ac-guyane.fr](mailto:dpa@ac-guyane.fr).

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie

Emmanuel HENRY

